

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA  
SALLE PAPILLONS À LA FÉDÉRATION DES  
CENTRES SOCIAUX DE LA CHARENTE**

Mission Stratégies foncières et  
immobilières  
Numéro : 2021-D-282

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation  
d'attribution du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et  
subdélégation de signatures à Monsieur Gérard DEZIER,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle Papillons de  
GrandAngoulême, sur le site du Berguille, situé 3 route du Sergent Sourbe à Roullet-Saint-  
Estèphe à la Fédération des centres sociaux de la Charente domiciliée au 21 rue du  
19 mars 1962 à La Couronne.

**Article 2** - La salle est mise à disposition à titre gratuit pour la journée du  
21 octobre 2021 de 9h00 à 17h00.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services de la communauté  
d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 NOV. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 03 NOV. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 03 NOV. 2021